

RÈGLEMENT COUPE DES REGIONS

Art. 15/1 : Généralités

Ce règlement est d'application au niveau régional.

La région peut y apporter des modifications spécifiques pour leur région, mais ce règlement adapté s'appliquera seulement s'il a été déposé à la CSN au plus tard le 15 août de l'année sportive en cours.

Art.15/2 : Mode de jeu

Compétitions régionales :

1. Partie libre.
2. Par la bande.
3. Cadre 38/2.
4. Trois bandes petit format.
5. Trois bandes grand format.
6. Libres hautes séries.

Art. 15/3 : Droit de jouer : Art 1/2 ; 6/1 ; 6/3 des « Règlements sportifs »

Art.1/2 :

Pour pouvoir participer aux compétitions et matchs organisés par la FRBB ou sous son égide, les membres sont tenus d'être en possession d'une carte de licence valable du club auquel ils ont adhéré.

Art.6/1 :

Avant le début du match, les joueurs doivent présenter les documents suivants à la direction sportive :

1. Leur carte de licence valable de la FRBB. Une carte valable porte un numéro de licence supérieur à 1000.

2. Pour la coupe des régions une carte de licence valable portant un numéro inférieur à 1000 suffit.

Dans ce cas, le joueur doit également être en possession d'une carte de licence valable avec un numéro de licence supérieur à 1000. Ces deux cartes sont à présenter au même moment.

3. Leur carte d'identité

Art.6/3 :

A. Tous les membres du club, doivent jouer leurs matchs à domicile dans leur local principal sauf si le joueur concerné décide de jouer ces rencontres at home au local de l'adversaire. Le directeur sportif concerné doit en être averti

B. En cas de force majeure, on peut y déroger. La permission doit être accordée par le comité du club. Le directeur sportif responsable doit être tenu au courant.

C. Si un joueur désire participer à une compétition, et que le local principal ne dispose pas du format de billard requis, le club indique le local où il jouera ses rencontres à domicile. Ceci ne pourra pas être modifié en cours de saison, sauf en cas de force majeure.

Art. 15/4 : Composition des équipes.

A. Partie libre :

- | | |
|---------------------------|---------------|
| Joueur 1 : 30 - 40 - 55 | petit billard |
| Joueur 2 : 55 - 70 - 90 | petit billard |
| Joueur 3 : 90 - 120 - 160 | petit billard |

B. Par la bande :

- | | |
|-------------------------|---------------|
| Joueur 1 : 20 - 30 - 40 | petit billard |
| Joueur 2 : 30 - 40 - 55 | petit billard |
| Joueur 3 : 40 - 55 - 80 | petit billard |

C. Cadre 38/2 :

Joueur 1 : 60 - 90 - 120	petit billard
Joueur 2 : 90 - 120 - 160	petit billard
Joueur 3 : 120 - 160 - 220	petit billard

D. Trois bandes – petit format :

Joueur 1 : 15 - 18 - 22	petit billard
Joueur 2 : 22 - 27 - 34	petit billard
Joueur 3 : 27 - 34 - 42 (50*)	petit billard

* : uniquement comme joueur « réserve » – pas de participation à la finale nationale.

E. Trois bandes – grand format – nombre de points réduit.

Joueur 1 : 15 - 18 - 22	grand format
Joueur 2 : 18 - 22 - 27	grand format
Joueur 3 : 22 - 27 - 34	grand format

Points réduits à jouer: $15 = 10 / 18 = 12 / 22 = 15 / 27 = 18 / 34 = 23$

F. Libre hautes séries petit format

Joueur 1 : 160 – 210 – 300
Joueur 2 : 160 – 210 - 300

Art. 15/5 : Dispositions concernant les rencontres.

- Poule unique aller et retour.
- Peut se jouer sur un billard.
- Former de préférence des divisions de 8 équipes. Pour le trois bandes grand format : divisions de 12 équipes.
- Les rencontres peuvent éventuellement être avancées d'une semaine par rapport à la date du calendrier.
- Elles ne peuvent être retardées sauf pour raisons climatiques hivernales et avec accord du responsable de la coupe des régions.
- Les rencontres débutent à 19 h.30. Le week-end, on peut commencer à une autre heure.
- Une équipe incomplète ou de composition erronée perd toujours par forfait (6 -0).
- Le début des rencontres peut être retardé avec l'accord des deux équipes.
- Le calendrier des rencontres est établi par la commission sportive régionale.
- Pour pouvoir participer à la finale nationale un minimum de 6 équipes (effectives), par région, doivent être inscrites.
- Un joueur titulaire promu peut changer de place dans l'équipe. Ce changement sera définitif pour le reste de la compétition.
- Rappel : « pour les interclubs et tournois : une seule et même tenue pour tous les membres de la même équipe ». (Règlements sportifs Art 4/3 C.)

Art 15/6 : Inscriptions.

- A. Les inscriptions se font à l'aide du formulaire spécialement conçu pour cette compétition et ce **pour le 10 juillet** auprès du responsable de cette compétition.
- B. Les équipes effectives doivent être communiquées ainsi que les joueurs de réserve. Ceux-ci peuvent être inscrits globalement sans mentionner à quelle équipe ils appartiendront. Les joueurs effectifs ne peuvent être alignés dans une autre équipe, mais les réserves peuvent l'être n'importe où. En cas d'abus, le comité sportif régional peut intervenir.

Les joueurs de réserve ne peuvent pas jouer pour deux équipes (ou plus) d'un même mode de jeu sur le même format lors d'un même tour.

Les joueurs effectifs doivent disputer au moins 50% des rencontres prévues au calendrier pour chaque équipe dont ils sont titulaires.

- C. Un joueur peut être inscrit plus tard sous réserve d'approbation du comité régional.
- D. Deux équipes d'un même club peuvent jouer dans une même division. Dans ce cas, elles devront se rencontrer au premier tour de jeu.
- E. Normalement, chaque joueur évolue sur la distance de sa catégorie - Une dérogation peut être apportée à cette règle en compétition trois bandes grand format. Voir Art. 15/4 E.
- F. Les joueurs de la plus basse catégorie inscrite se rencontrent d'abord, ensuite ceux des catégories moyennes et finalement ceux des plus hautes catégories.
- G. Si c'est nécessaire, tout joueur a l'autorisation et la possibilité de jouer les points d'une catégorie supérieure. Si, au cours de la compétition, il peut reprendre sa place normale, il joue de nouveau les points de la catégorie à laquelle il appartient.
- H. Tout nouveau joueur débutant dans une catégorie déterminée doit, au minimum, continuer à jouer dans cette catégorie.

Art. 15/7 : Classement.

Points de match (avec bonus) :

- Vainqueur : en dessous = **2 Pts** - dedans = $2 + 1 = \mathbf{3 \ pts}$ - au-dessus = $2 + 2 = \mathbf{4 \ pts}$
- Nul : = **1 pt** = $1 + 1 = \mathbf{2 \ pts}$ = $1 + 2 = \mathbf{3 \ pts}$
- Défaite : = **0 pt** = $0 + 1 = \mathbf{1 \ pt}$ = $0 + 2 = \mathbf{2 \ pts}$

Pourcentage caramboles : par match individuel.

Art. 15/8 : Reclassifications et Promotions.

A. Nouveaux joueurs

- a) Reclassification **obligatoire** après un minimum de trois matchs consécutifs (pas de rétrogradation).
- b) Le joueur doit immédiatement jouer ses nouveaux points après notification par le responsable de la compétition.
- c) Le joueur peut garder sa place dans l'équipe.
- d) Un joueur reclasé doit aussi jouer ses nouveaux points au championnat individuel avec le statut de nouveau joueur (NJ). Si le calendrier est établi, il peut continuer à jouer ses anciens points au tour en cours. Il sera reclasé pour le tour suivant et éliminé de cette compétition individuelle.

B. Joueurs connus :

Chaque joueur connu peut obtenir une promotion dans les cas suivants :

1. Petit format

- a) Sur l'ensemble des matchs du tour aller : au moins 3 matchs joués.
- b) Sur l'ensemble des matchs du tour retour : au moins 3 matchs joués.
- c) Sur l'entièreté de la compétition : au moins 3 matchs joués.
- d) La promotion prend cours immédiatement après notification par le directeur sportif responsable. Dans ce cas le joueur doit jouer ses nouveaux points lors des matchs suivants. Le joueur en question peut garder sa place dans l'équipe.
- e) Dans les compétitions encore à entamer, le joueur doit également jouer ses nouveaux points.
- f) Une promotion multiple est possible.

2. Grand format

voir art.15/8 B -1

- A. En cas de rétrogradation ou de promotion, le responsable de la compétition doit en avertir le directeur sportif du club du joueur concerné.
- B. Une promotion ou une reclassification dans une autre compétition signifie aussi que le joueur doit jouer ses nouveaux points dans la « Coupe des Régions » après notification par le directeur sportif compétent.
- C. Distance réduite : promotion et/ou reclassification sont aussi d'application dans le jeu à distance réduite.

Art. 15/9 : Composition des divisions.

- A. Trois bandes table de match : divisions de 12 équipes (si possible).
- B. Autres disciplines :
 - 1.1ère division : minimum 6 équipes.
 - 2. A partir de la 2ème division (si nécessaire) : voir règlement national art 15/9
- C. Promotion / relégation
 - voir règlement national art 15/9

Art. 15/10 : Prix.

Fixés chaque année par la commission sportive régionale compétente.

Art. 15/11 : Forfaits.

Les forfaits seront jugés par la commission sportive régionale compétente.

Art. 15/12 : Généralités.

- A. Chaque club doit fixer un jour de jeu pour ses matchs à domicile.
*Toutefois, lors du dernier tour de jeu, **toutes** les équipes d'une même série joueront le même jour.*
- B. Les résultats (feuille récapitulative uniquement) doivent être envoyés immédiatement au responsable par fax ou électroniquement (au plus tard dans les 48 heures). Dans le cas contraire, le club sera sanctionné d'une amende administrative de 25€ (doublée en cas de récidive). Les résultats seront actés pour ne pas fausser la compétition.
- C. Les clubs qui jouent le vendredi doivent avoir communiqué les résultats pour le dimanche 14h00 au plus tard.
- D. Une semaine de compétition commence le samedi.
- E. Dans une équipe, un joueur invité au maximum peut être aligné, à condition qu'il soit en possession d'une petite carte de membre du club qui l'aligne et *qu'il soit titulaire d'une licence dans un autre club ! (voir article 6-1)*. Lorsque le joueur concerné est membre d'une autre Région, une deuxième grande carte de licence est nécessaire (Décision du Conseil d'Administration).
- F. A moins qu'une autre personne soit désignée, le responsable de la compétition « Coupe des Régions » est le directeur sportif régional.

Art. 15/13 : Finales nationales.

- A. Des finales nationales sont organisées dans toutes les disciplines dès qu'au moins quatre régions se sont inscrites et y participent.
- B. L'équipe championne de première division régionale est qualifiée pour la finale nationale.
- C. Mode de jeu : poule unique, les mêmes joueurs durant l'entièreté de la finale.
- D. S'il y a 6 équipes inscrites, la finale sera jouée comme suit :
 - 1) Les 6 équipes sont réparties par tirage au sort en deux poules (A et B) de 3 équipes.
 - 2) Le premier jour : dans chaque poule, les 3 équipes se rencontrent.
 - 3) Le deuxième jour : deux 1/2 finales croisées, le 1er de la poule A contre le 2ème de la poule B et le 1er de la poule B contre le 2ème de la poule A. Les équipes ayant terminé 3ème de leur poule ne doivent pas se déplacer le 2ème jour.
 - 4) La finale opposera les équipes qui ont gagné les 1/2 finales.